



Décision n° 187/2024
Procédure n° : 2024/010
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Acquisition de sept copieurs

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 2024/010 relatif au marché "Acquisition de sept copieurs" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 67.958,50 € HT soit 81.550,20 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 25 mars 2024 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 21 septembre 2024 ;

Considérant que 5 offres sont parvenues :

- REX ROTARY, 3 RUE JESSE OWENS, 93631 LA PLAINE ST DENIS CEDEX (53.646,04 € HT soit 64.375,25 € TTC, (20% TVA)) ;
- GROUPE SEQUENCES, 79 avenue Maryse Bastié, 16 340 L'Isle d'Espagnac (67.262,65 € HT soit 80.715,18 € TTC, (20% TVA)) ;
- RICOH France SAS, Parc Tertiaire SILIC 7/9 Avenue Robert Schuman, BP 70102, 94153 RUNGIS (63.487,62 € HT soit 76.185,14 € TTC, (20% TVA)) ;
- SFERE BUREAUTIQUE, 75 RUE DU BOCAGE, 85170 Le Poiré-sur-Vie (62.181,70 € HT soit 74.618,04 € TTC, (20% TVA)) ;
- JEAPI, 51 RUE NICOLAS APPERT, 87280 LIMOGES (56.551,95 € HT soit 67.862,34 € TTC, (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit REX ROTARY, 3 RUE JESSE OWENS, 93631 LA PLAINE ST DENIS CEDEX pour le montant d'offre contrôlé de 53.646,04 € HT soit 64.375,25 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'approuver le rapport d'analyse des offres du 10 avril 2024.

Article 2 : D'attribuer le marché "Acquisition de sept copieurs" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit REX ROTARY, 3 RUE JESSE OWENS, 93631 LA PLAINE ST DENIS CEDEX pour le montant d'offre contrôlé de 53.646,04 € HT soit 64.375,25 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le

11 AVR. 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex